

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres

**SUEZ**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

**Attestation des commissaires aux comptes sur les informations  
communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de  
commerce relatif au montant global des versements effectués en  
application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts  
pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

**MAZARS**  
Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
S.A. à directoire et conseil de surveillance  
au capital € 8.320.000  
784 824 153 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**ERNST & YOUNG et Autres**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## **SUEZ**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

### **Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre directeur du développement durable et de la communication. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à € 377.000 avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du Code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du Code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 27 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNST & YOUNG et Autres



Achour Messas



Dominique Muller



Jean-Pierre Letartre



Stéphane Pédron



**MONTANT GLOBAL DES DEPENSES DE MECENAT ET PARRAINAGE SUR L'EXERCICE 2018**

La présente attestation est établie conformément à l'article L.225-115-5° du Code de commerce.

Le montant global des versements effectués ouvrant droit aux réductions d'impôts visées à l'article 238 bis 1° et 4° du Code général des impôts, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élève, pour SUEZ, à :

**377 000 euros.**

Le 21 mars 2019

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédérique Raoult", written over a horizontal line.

Frédérique Raoult  
Directrice du Développement Durable et de la Communication



## **Annexe**

### **Liste des actions nominatives de mécénat & parrainage réalisées au cours de l'exercice 2018**

- Vision ZEN
- WWF
- Fondation Goodplanet
- Fondation Agir contre l'exclusion
- Institut du Monde Arabe
- Transparency International
- Le Club des Juristes